

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band: 40 (1931)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alliance Internationale de l'Hôtellerie

Compte rendu de la Réunion du Comité exécutif, le 17 novembre 1930, à l'hôtel de Grande-Bretagne à Athènes

(Suite et fin)

La loi de huit heures et l'hôtellerie internationale. — Le secrétaire, M. Mellor, donne connaissance des résultats de la XIVe Conférence internationale du travail à Genève, en juin 1930, en ce qui concerne les employés de l'industrie des hôtels, restaurants, cafés, pensions, cercles et autres débits de boissons. Par 68 voix contre 41 en séance plénière, la conférence a exclu ce personnel, y compris celui du bureau de l'hôtel, du champ d'application de la convention internationale sur la durée du travail des employés. Les Etats procéderont à une enquête spéciale sur les conditions qui existent dans les hôtels et les restaurants afin de communiquer, dans un délai de quatre ans, au Bureau international du travail, des informations détaillées au sujet du travail du personnel occupé dans les hôtels, restaurants, pensions, etc., en vue de la préparation d'une future convention internationale pour ce personnel.

M. Mellor mentionne qu'un télégramme du président de l'A. I. H., le 26 juin 1930, précisant l'attitude de l'hôtellerie internationale dans la question, a été favorable à l'obtention du résultat ci-dessus. M. le Dr Seiler, président de l'Alliance, souligne qu'il a été utile en effet, pour le délégué patronal suisse, de pouvoir parler à Genève au nom de l'A. I. H. Il ajoute que les nombreuses démarches faites par les associations hôtelières nationales, notamment par la Chambre nationale de l'hôtellerie française et par la Société suisse des hôteliers, ont aussi contribué à faire aboutir les revendications hôtelières.

M. Ferreyrolles (France) demande que cette question soit reprise à la session du printemps 1931 et donne des détails sur l'application partielle en France de la loi de huit heures aux hôtels, avec certains tempéraments il est vrai. Il serait avantageux de traiter ce problème sur le terrain international, afin que les pays préservés jusqu'à présent de l'application des huit heures à l'hôtellerie puissent bénéficier de l'expérience acquise dans les autres pays.

M. Barrera (Italie) expose que le gouvernement italien a établi une liste des catégories d'employés exclus de l'application de la loi de huit heures; cette liste comprend le personnel hôtelier. En Italie, les employés d'hôtels ont en général 13 heures de travail par jour, les employés de la cuisine, de la buanderie et du repassage, 12 heures, les ouvriers, employés aux machines, etc., 8 heures.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre nationale de l'hôtellerie française attirant l'attention sur les études que se propose de faire le Bureau international du travail, en 1931, concernant l'âge des employés. L'hôtellerie, qui peut utiliser des employés très jeunes, est intéressée de près à cette question. Le recrutement de son personnel exige l'emploi de jeunes garçons, ce qui ne présente, dans les hôtels dignes de ce nom, aucun inconvénient physique ou moral. Le président prie la délégation française de présenter un rapport à ce sujet à la prochaine réunion du comité.

On passe ensuite à la question des agences de voyages, qui provoque de longues délibérations.

Un délégué relève une lacune possible à l'article IV de l'accord conclu entre l'Alliance internationale de l'hôtellerie et la Fédération internationale des agences de voyages (F. I. A. V.), où l'on ne précise pas suffisamment le cas où un client peut être porteur de recommandations de plusieurs agences et pour plusieurs hôtels. On fait remarquer également que l'hôtelier devrait connaître

le prix d'hôtel fait par l'agence au client dans les voyages à forfait, car il arrive qu'un client qui a payé cher à l'agence est mécontent de l'hôtel, où il n'a pas trouvé un confort proportionné à ce qu'il a déboursé, l'hôtelier s'en tenant pour ce confort au prix qu'il reçoit lui-même de l'agence. Des difficultés se sont aussi produites du fait que des hôteliers ont refusé de payer une provision pour de simples recommandations sans commande définitive.

M. le président Seiler fait observer que l'accord avec la F. I. A. V. doit être considéré comme valable pour l'hôtellerie internationale, du moment qu'il a été approuvé par l'A. I. H. le 21 mai 1930 à Amsterdam et par la F. I. A. V. à Paris le 24 octobre 1930. Il ajoute qu'une commission mixte s'occupera des questions subsidiaires éclaircissant ou amplifiant cet accord. Le comité laisse à la présidence le soin de désigner les délégués de l'A. I. H. dans cette commission.

M. Corneveaux, représentant de la F. I. A. V., est introduit et apporte au comité le salut de cette organisation, qui groupe les agences de voyages de plus de 30 nations. M. le président Seiler lui déclare que l'accord conclu en 1930 sera dorénavant considéré comme valable par l'hôtellerie internationale, puis il expose le projet de constitution d'une commission mixte et la tâche de cette commission.

Un échange de vues se produit entre M. Corneveaux et divers membres du comité au sujet des voyages à forfait, des prix calculés par les agences à leurs clients et des prix qu'elles payent aux hôteliers. Le représentant de la F. I. A. V. fait observer que les hôteliers sont libres de ne pas traiter avec les agences qui ne leur donnent pas satisfaction sous ce rapport. M. Michaut (France) remarque que certains clients habitués au confort ne le trouvent pas à cause du prix insuffisant reçu par l'hôtelier; alors ces clients jugent mal le pays visité. M. Corneveaux explique que parfois le client discute fort sur les prix et que l'employé d'agence, pour enlever l'affaire, consent un rabais; de sorte que l'on ne peut pas toujours envoyer le client dans l'hôtel de la catégorie souhaitée. M. Michaut cite encore le cas où plusieurs agences de voyages recommandent un client dans un hôtel et demandent toutes une commission.

M. le président Seiler ayant relevé que l'hôtellerie désire vivement connaître par la F. I. A. V. les noms des agences douteuses, M. Corneveaux suggère que lorsqu'une agence fixée dans un pays lointain s'adresse à un hôtelier, celui-ci demande à l'agence inconnue de se faire accréditer par une autre agence connue avec laquelle il est en relations. Si cette agence éloignée n'a pas de correspondant dans le pays de l'hôtelier, il faut souvent user d'une grande prudence.

M. Corneveaux déclare que la F. I. A. V. entière est d'avis que les agences ne doivent pas exiger l'application des prix minima, lesquels ne donnent pas droit au confort désirable. Il fait remarquer d'autre part que les hôteliers qui n'ont pas de place pour loger un groupe considérable de voyageurs disent qu'ils en feront recevoir une partie par un autre hôtel du même ordre; mais alors des voyageurs du même groupe, payant le même prix, ne jouissent pas toujours d'un confort égal. Cette question sera discutée par la commission mixte, qui se réunira probablement après la prochaine assemblée du comité exécutif à Paris.

M. Corneveaux émet enfin le voeu de conserver au pourboire son caractère facultatif, son taux normal de 10% et sa distribution au personnel visible, que le public voyageur entend seul récompenser.

M. le Dr Riesen (Suisse) donne lecture d'un rapport sur la solidarité internationale à observer par les hôtelleries nationales dans leur propagande touristique. Il critique notamment le fait de dénigrer un pays de tourisme dans la propagande en faveur d'un autre pays. M. Gabler (Allemagne) fournit des explications sur ce qui s'est

passé à ce sujet dans son pays et revendique le droit pour une hôtellerie de chercher à retenir chez elle ses nationaux, par des moyens légitimes il est vrai. Le rapporteur souligne que les groupements hôteliers nationaux membres de l'A. I. H. devraient absolument s'entraider pour éviter autant que possible des manoeuvres de propagande préjudiciables à tel ou tel pays. M. le président Seiler souligne que l'échange de vues auquel a donné lieu la discussion sera salutaire pour calmer les inquiétudes; il relève la nécessité de conserver à la propagande touristique nationale un caractère compatible avec les besoins du tourisme international.

Dans un autre rapport, M. Riesen (Suisse) réclame la simplification des formalités de douane, de police et de passeports entravant le tourisme international. De son côté, l'Union internationale hôtelière suggère des démarches des organisations de l'hôtellerie en vue de modifier la politique douanière nuisible aux hôtels pratiquée dans certains pays. Le représentant de l'Union, M. Burkard-Spillmann (Lucerne), motive l'extension des démarches à entreprendre aux droits de douane trop élevés frappant à certaines frontières des denrées d'un emploi quotidien dans l'hôtellerie. M. le président Seiler estime que si le comité de l'A. I. H. se met à s'immiscer dans des questions de ce genre, les gouvernements ne se donneront même pas la peine d'examiner ses requêtes; c'est un domaine qui n'a rien à voir avec le tourisme. M. le Dr Silenzi (Rome, U. I. H.) admire la manière d'agir des autorités helléniques en ce qui concerne l'entrée des marchandises destinées aux hôtels. M. le président Seiler déclare que le comité est d'accord de faire de nouvelles démarches dans le sens indiqué par M. le Dr Riesen. Mais, bien qu'il partage l'opinion de M. Burkard-Spillmann concernant les barrières douanières empêchant ou ralentissant la circulation des marchandises nécessaires à l'hôtellerie, le comité estime qu'une action de la part de l'A. I. H. dans ce domaine serait prématurée.

Lecture est donnée d'un rapport de M. E.-P. Hottelier, représentant de l'hôtellerie américaine auprès de l'Alliance, déplorant que certains tours, parties ou voyageurs isolés circulant en Europe se recommandent de l'Association américaine des hôteliers pour obtenir des avantages spéciaux sur les moyens de transport et dans les hôtels. Le rapport demande que les hôtelleries européennes ne reconnaissent aucun groupe voyageant sous le nom de l'association américaine s'il n'est pas muni par cette association d'une recommandation particulière. De son côté, l'association américaine demande que si des groupes voyagent aux Etats-Unis au nom d'une organisation hôtelière européenne, celle-ci notifie ce voyage aux collègues américains. Le comité est d'accord.

M. Wiser (Belgique) ne se trouvant pas à la réunion pour présenter son rapport sur l'adoption d'un insigne international à porter par le personnel d'hôtel pour indiquer aux voyageurs les langues parlées par tel ou tel employé, ce rapport sera examiné à Paris au printemps 1931.

Après avoir entendu un rapport de M. le Dr Riesen (Bâle) sur la question des commissions aux sommeliers sur les bouchons de bouteilles de champagne, le comité décide qu'une lettre sera adressée par l'A. I. H. au Syndicat du commerce des vins de Champagne à Reims et une autre aux groupements hôteliers nationaux, demandant que des mesures soient prises pour mettre un terme aux abus qui se produisent dans ce domaine.

La question de la protection juridique du mot „hôtel“ est renvoyée pour nouvelle étude au Bureau de l'Alliance.

Lors de sa session de printemps à Paris, le comité exécutif s'occupera des affaires suivantes: procès-verbal de la réunion d'Athènes, rapport du secrétariat et rapport financier, rapports sur la situation

des hôtelleries nationales, revision des statuts (2me lecture), relations avec les agences de voyages, la loi de huit heures et son application à l'hôtellerie, l'âge des employés dans les hôtels, moyens de rendre la publicité hôtelière moins coûteuse et plus efficace, droits d'auteurs pour l'exécution d'oeuvres musicales, signalisation internationale des lingues.

Une statistique hôtelière

Le Bureau central de la Société suisse des hôteliers a dressé dernièrement une statistique des diverses catégories d'entreprises hôtelières organisées dans cette association professionnelle et du nombre des lits de clients disponibles dans ces établissements. Les données nécessaires ont été puisées dans le Guide suisse des hôtels pour 1930. Cette statistique est résumée dans le tableau ci-dessous:

	Hôtels ouverts	Pourcentage des hôtels ouverts	Lits en exploitation	Pourcentage des lits en exploitation
Janvier	1342	76,1	81,196	71,4
Février	1344	76,2	81,331	71,5
Mars	1361	78	81,850	71,9
Avril	1271	72,1	70,201	61,7
Mai	1519	86,2	89,113	78,3
Jun	1753	99,4	112,646	98,9
Juillet	1760	99,83	113,582	99,85
Août	1760	99,83	113,582	99,85
Sept.	1759	99,77	113,531	99,8
Octobre	1447	82,1	83,835	73,7
Nov.	1162	65,9	61,147	53,7
Déc.	1343	76,2	81,161	71,3

On constate que le pourcentage des hôtels ouverts dans les différents mois de l'année varie de 65,9 en novembre à 99,83 en juillet et août et que le pourcentage des lits en exploitation passe de 53,7 en novembre à 99,85 pendant la haute saison d'été.

Le nombre des entreprises hôtelières de la Suisse figurant dans le Guide des hôtels de 1930 était de 1763; elles disposaient de 113,747 lits de clients.

Il y avait 1126 hôtels exploités toute l'année, avec 58,809 lits, 424 hôtels exploités pendant une saison seulement, avec 32,076 lits et 213 hôtels exploités pendant deux saisons, avec 22,262 lits. La proportion en pour cent est la suivante: entreprises à exploitation continue, 63,9%; entreprises à une saison, 24%; entreprises à deux saisons, 12,1%. Ces pourcentages varient assez fortement si l'on considère le nombre des lits dans ces trois catégories d'hôtels. Nous avons en effet le 51,7% des lits dans les hôtels à exploitation permanente, le 28,7% dans les hôtels exploités pendant une seule saison et le 19,6% dans les hôtels à exploitation bi-saisonnière.

Les hôtels entrant en ligne de compte pour les sports d'hiver sont au nombre de 634 et disposent de 43,695 lits; 421 d'entre eux sont des entreprises annuelles (23,9%) et disposent de 21,433 lits; 213 sont des entreprises à deux saisons (12,1%) et comptent 22,262 lits.

Jusqu'ici, on estimait communément que le cinquième seulement des entreprises hôtelières de la Suisse étaient intéressées à la saison d'hiver; on constate par les données ci-dessus que cette proportion est en réalité beaucoup plus forte, puisqu'elle atteint le 36% des hôtels ouverts et le 38,4% des lits disponibles dans les hôtels en exploitation.

La moyenne générale du nombre de lits par établissement est de 64,5; cette moyenne s'élève à 68,9 pendant la saison d'hiver.

Il est intéressant de comparer ces données avec celles qui servent de base aux statistiques mensuelles de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur le degré d'occupation dans l'hôtellerie. Les chiffres de l'Office s'appuient seulement sur les indications des hôtels qui remplissent les formulaires ad hoc, tandis que le nombre des entreprises en exploitation est en réalité beaucoup plus élevé. C'est

ainsi qu'en septembre 1930 la statistique de l'office fédéral portait sur 1138 hôtels avec 83.000 lits, dont 854 hôtels avec 57.000 lits ouverts au 15 septembre et 755 avec 47.000 lits ouverts à la fin du mois. Pour le même mois de septembre, la statistique ci-dessus, bien qu'elle ne comprenne que les entreprises affiliées à la Société suisse des hôteliers, portait sur 1759 hôtels en exploitation avec 113.531 lits de clients. On voit donc que la statistique fédérale pourrait être beaucoup plus exacte si elle était considérablement étendue.

Les agences de voyages et l'hôtellerie

Comme on a pu l'apprendre par le compte rendu de la réunion à Athènes du Comité exécutif de l'Alliance internationale de l'hôtellerie (A. I. H.), un accord est intervenu en 1930 entre l'Alliance et la Fédération internationale des agences de voyages (F. I. A. V.). Cet accord est le suivant:

ARTICLE PREMIER. — La Fédération internationale des agences de voyages remettra à l'Alliance internationale de l'hôtellerie une liste des agences de voyages professionnellement reconnues.

ART. 2. — L'Alliance internationale de l'hôtellerie et la Fédération internationale établiront entre elles un contact permanent, en vue d'obvier aux abus et aux surprises dont trop souvent leurs membres sont victimes.

ART. 3. — Il est admis, en principe, que l'hôtel a droit, sur toutes commandes, au paiement, un mois à l'avance avant l'arrivée à l'hôtel, d'un acompte de 25 à 50%, le solde devant être payé au plus tard dans

les 15 jours de la présentation des relevés de compte, étant entendu que l'acompte serait restitué sous réserve d'un préavis de 6 jours pour les hôtels ouverts toute l'année et en dehors de la saison, et de 20 jours pendant la haute saison. Exceptionnellement, en cas de force majeure, si l'agence était forcée de rendre tout ou partie des sommes qu'elle-même aurait reçues, l'hôtelier restituerait une part proportionnelle.

ART. 4. — La remise à payer par les hôteliers aux agences ne doit pas excéder 10% au maximum; cette commission n'est due qu'en cas de commande conforme au contrat ou de recommandation notifiée préalablement. Dans ce cas, le voyageur doit être porteur d'une présentation spéciale.

ART. 5. — L'établissement des relations professionnelles entre les agences et les hôteliers ne peut être subordonné à la conclusion d'un contrat d'annonces.

ART. 6. — Dans l'intérêt général du tourisme, les agences de voyages:

1° demandent aux hôteliers de s'efforcer de limiter l'action de leurs portiers qui, trop souvent, sortent de leur rôle;

2° s'engagent à défendre à leurs employés d'accepter des pourboires ou des avantages sous une forme quelconque.

En date du 25 juillet 1930, le secrétariat de l'A. I. H. a adressé à la F. I. A. V. une lettre l'informant que le Comité exécutif de l'Alliance interprétait l'accord de la façon suivante:

1. Les agences ne sont pas en droit de porter en compte à leurs clients un prix plus élevé que celui qui leur est fait par l'hôtelier. La commission allouée aux agences par l'hôtelier doit seule constituer la rémunération de leurs services. Des cas ont été signalés où des bureaux de voyages ont exigé des voyageurs une somme nettement supérieure aux prix pratiqués par les hôtels, ce qui provoque des contestations.

2. Les employés des agences et les «guides» ne doivent pas se prévaloir de leur qualité pour solliciter une réduction à l'hôtel.

3. Les agences de voyages ne sont pas en droit d'exiger que l'hôtelier leur fasse les prix minima qu'il pourrait publier dans les guides d'hôtels ou afficher dans son établissement.

Le 28 juillet 1930, le bureau de la F. I. A. V. a répondu que ces clauses interprétatives seraient soumises à l'approbation du comité désigné pour l'examen de l'accord avec l'A. I. H. Le secrétaire général de la Fédération des agences, M. Junot, estimait:

1. Que si la façon de travailler de certaines agences ne convient pas aux hôteliers, ils n'ont qu'à ne pas traiter avec elles; il est vrai que les agences prélevant de leurs clients, sur les frais d'hôtel, des sommes supérieures aux prix faits par l'hôtelier vont à l'encontre de leur propre intérêt et ne sauraient être approuvées;

2. Que les agences ne peuvent demander des hôteliers qu'ils fassent des cadeaux au personnel des bureaux de voyages sous forme de réduction des prix d'hôtel;

3. Qu'il pouvait donner personnellement son approbation à la proposition concernant les prix minima, en rédigeant ainsi cet article: «Les agences de voyages ne peuvent exiger que les hôteliers leur appliquent les prix minima publiés dans les guides d'hôtels ou affichés dans leurs établissements.»

Ces questions, comme plusieurs autres soulevées depuis lors, non résolues dans l'accord entre l'A. I. H. et la F. I. A. V., seront soumises à une commission mixte, composée de représentants de la Fédération internationale des agences de voyages, de l'Alliance internationale de l'hôtellerie et de l'Union internationale hôtelière.

Nous avons publié un compte rendu de la réunion où la F. I. A. V. a accepté l'accord avec l'A. I. H. dans le numéro 48 du 27 novembre 1930 de la *Revue suisse des hôtels*.

plusieurs articles sur la Léventine, dont on nous prie de tirer les informations les plus intéressantes.

C'est d'abord le VIII^e rapport moral et financier, pour 1930, de la Fédération *Pro Léventina*, comprenant les stations d'Airolo, Ambri-Piotta, Rodi-Fiesso (Dalpe) et Faido.

Les comptes accusent 16.804 fr. 25 aux recettes et 16.354 fr. 40 au dépeçsés. La publicité dans les journaux de la Suisse et du dehors a été particulièrement soignée. Des milliers de prospectus en quatre langues ont été répandus dans plus de 200 offices de voyages et de tourisme et diverses autres mesures de propagande collective ont été prises, notamment la commande de vignettes pour cartes postales du service interne. Le rapport fait ressortir avec raison les avantages de la réclame collective pour une région entière; on peut mettre ainsi en relief le nom de cette région avec assez d'insistance pour le faire rivaliser avec celui d'autres régions renommées de tourisme.

Grâce en bonne partie aux démarches entreprises par la *Pro Léventina*, la région a été mise au bénéfice des billets à prix réduits, sur les chemins de fer, pour la pratique des sports d'hiver; les services ferroviaires, postaux et téléphoniques ont été améliorés et plusieurs autres services publics ont été développés et perfectionnés. Le réseau routier continue à s'étendre autour de la grande artère centrale, favorisant ainsi non seulement les exploitations agricoles et forestières, mais aussi les excursions touristiques en automobile ou à pied.

En général, les autorités cantonales et communales coopèrent d'une louable manière au développement du trafic commercial et touristique. D'autre part, la population elle-même se persuade de plus en plus de la grande utilité économique du tourisme et de l'hôtellerie.

A côté de la *Pro Léventina*, ses sections locales font de persévérants efforts pour attirer dans les jolies localités du pays des visiteurs toujours plus nombreux. L'aménagement d'abris pour colonies de vacances et les abondantes attractions naturelles et techniques de la région se prêtent particulièrement à des séjours de jeunes gens, ce qui prépare un bel avenir au tourisme léventin, car c'est parmi cette jeunesse que se recruteront les habitudes des années futures. Des familles elles-mêmes viennent du reste s'installer modestement d'abord, prennent ce coin de terre en affection et s'y construisent finalement de petites villas pour y revenir chaque été. Il est facile de se rendre compte des avantages de ce développement touristique pour l'agriculture, le commerce et la petite industrie du pays.

Il faut mentionner aussi d'autres efforts non moins efficaces: la création de places de sports, de courts de tennis, de stands de tir; on organise

Argenterie d'Hôtel BERNDORF

Dans la Léventine

Le *Giornale degli Esercenti ed Albergatori del Ticino* a publié dans son numéro spécial de Noël

RIVINIUS H. RIVINIUS & C^o ZÜRICH HOTEL PAPIERE

BUCHANAN'S "BLACK & WHITE" WHISKY

AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE
FRED. NAVAZZA — GENÈVE



mit leichtem, geräuschlosem Gang. Prima Referenzen.

Gebr. Gysi & Cie.
Eisen-Konstruktionen
Baar-Zug



Vorsicht!

Kaffee Hag nicht mit gewöhnlichem Bohnenkaffee verwechseln.

Coffeinempfindliche Gäste merken es an der Wirkung, und dann steht der Ruf des Hauses auf dem Spiele!

Kaffee Hag stets im Kaffee Hag-Geschirr servieren, dann sind Verwechslungen unmöglich.

Hotel zu verkaufen

aus Gesundheitsrücksichten in erstklassigem Höhenkurort der Zentralschweiz mit Sommer- und Wintersaison. Gutgeführtes, wohl bekanntes Haus 2. Ranges. Vestibule, Salons, Speisesaal. Lift, Zentralheizung. Anmeldungen v. Reflektanten, welche über eine grössere Anzahlung verfügen, gefl. unter Chiffre T B 2260 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu kaufen oder zu mieten gesucht auf kommenden Frühling gutgehendes

Restaurant - Tea Room

eventl. mit Dancing. Offerten unter Chiffre HE 2291 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL'S

Jahres- und Saison-Geschäfte

vermittelt die führende, seit über 25 Jahren bestehende Spezial- und Vertrauens-Firma

G. Kuhn, Zürich

Hotel-Immobilien
56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen Strenge Diskretion

Zu kaufen gesucht für tüchtigen, sprachenkundigen und kapitalkräftigen Hotelfachmann (Austlandschweizer) ein modern eingerichtetes

Hotel-Restaurant

nur an guter Geschäftslage der deutschen, franz. oder italien. Schweiz. Diskretion zugesichert. Man wende sich vertrauensvoll an das Notariats- und Verwaltungsbureau Rud. Meyer, Biel, Bahnhofstrasse 48.

Directeur marié, gr. expérience, cherche p. mal Direction - Location - Achat Hôtel ou Pension

tout confort, ville ou 2 saisons. Meilleures réf. à disposition. Faire offres sous chiffre A U 2301 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.



Schindler & Cie., Luzern
Gegründet 1874

Auserlesene Ostschweizer Weine

liefert vorteilhaft der

Verband ostschweiz. landwirtschaffl. Genossenschafften (V.O.L.G.) Winterthur

Umsändehaber per sofort zu verkaufen im Kanton Graubünden ein gut rentierendes

Hotel

mit Jahresbetrieb. Ca. 35 Betten. 2 grosse Restaurants. Anzahlung Fr. 25.000 bis 30.000. Offerten unter Chiffre OF 2649 Ch an Orell Füssli-Annoncen Chur.

Ersklass. Kapelle

für Tanz, Konzert, Stimmung, frei per 1. März

Konzertbesetzung: 1. Geige, 2. Geige, Cello, Klavier, Vienzbesetzung; vier Saxophons, Jazztrompete, Banjo, Vibraphon, Klarinette, Bassklarinetten usw., insgesamt 18 Instrumente. Tangobesetzung: 2 Harmonikas, Gitarre, Geige. Refrains werden mit schöner, ausgebildeter Stimme gesungen. Erstkl. Referenzen, prima Garderobe. On parle français, anglais spoken. Angeb. an H. Moessner, Waldhaus-Flims, Hotel Post und Segnes.

FÜR JEDES BETT EINE GUTE WOLLDECKE POUR CHAQUE LIT UNE BONNE COUVERTURE

w. Geelhaar
Bern
MUNSTRASSE 7



Ein Meisterkoch

weiss, dass er seinen Ruhm zum grossen Teil dem verwendeten Material zu verdanken hat. Er braucht nur feine, edle Speisefette, denn diese sind es vor allem, die den Geschmack seiner Gerichte in vollkommener Weise zur Geltung bringen. Dabei wird das Kochen erst noch sparsamer. Lernen Sie von Meistern des Faches und kochen Sie mit oben angeführten Speisefetten!

ASTRA
LA NEIGE
ORO
NUSSGOLD
PICO
LORA
VIOLET
PALMINA
KRAFT
STELLA
PURINA

ENGLISH TRIO

offering classical and dance music, seek engagement summer season from mid-July in Swiss Hotel, Bernese Oberland preferred, „au pair“ terms. Previous experience.

Garçon de 16 ans à plaisir comme

apprenti cuisinier

à partir de Pâques 1931. Adr. offres et conditions au Département de l'Intérieur, Service de l'enfance, à Lausanne.

Zuverlässiger

Chauffeur-Conducteur

sucht Jahresstelle in gutes Hotel. Spricht Deutsch, Englisch und Franz. Gute Umgangsformen. Sorgfältiger Wagenpfleger und Fahrer. Beste Ref. Offerten erheben unter Chiffre E M 2265 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Kochlehrstelle

für sehr empfehlenswerten Bewerber

Berufsberatung Vaduz (Lichtenstein)

Pâtissier

26 Jahre alt, mit guten Kenntnissen der Küche

neben Küchenchef. Gehalt: 180.- bis 200.- Fr. Offerten unter Chiffre Z. R. 2304 an die Schweiz. Hotel-Revue, Basel 2.

Kochlehrstelle

Suche auf kommende Ostern für meinen Neffen Kochlehrstelle in gutem Hotel der franz. Schweiz. Suchender ist 16 Jahre alt, fleissig und willig, besitzt einige Vorkenntnisse. Gefl. Offerten an R. Rohrbach-Schmid, Hotel Alpenrose, Kandersteg.

Küchenchef

1. Kraft. Detaillierte Offerten mit Gehaltsansprüchen unter Chiffre X M 2250 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Gebildete Schweizerin, ges. Alters, tüchtig im Hotelfach, sucht Vertrauensstelle als

Sekretärin-Gouvernante oder Gerantin

in erstkl. Hotel, Kurhaus oder Pension. Deutsch, Französisch und Englisch fliessend in Wort und Schrift (Schweiz. Hotelfachschule in Luzern absolviert). Langjährige Praxis in leitenden Stellen, hauswirtschaftl. Charakter. In Dr. Bircher, Berner-Küche gut bewandert. Beste Zeugnisse u. Referenzen. Eintritt sofort oder später. Gefl. Offerten unter Chiffre R. O. 2309 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Maitre d'hôtel

Italien, 40 ans, connaissant les quatre langues à la perfection, restaurateur de tout premier ordre avec premières références internationales, cherche situation d'été

Küchenchef

Erstkl. Küchenchef, welcher im In- und Ausland gearbeitet hat u. langjähr. Zeugnisse vorweisen kann, sucht Jahresstelle (Sommer- und Winterseason). Nur erstkl. Häuser mit ganzer Küchenbrigade werden berücksichtigt. Offerten unter Chiffre T II 2299 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Oberkellner

Stelle für Frühjahrs-Saison in gleicher Eigenschaft. Postfach 15041, St. Moritz.

Hotel-Sekretär-Kurse

Gründl. u. praktische Ausbildung in allen kommerziellen Fächern (Bureau- u. Verwaltungsdienst) einschliessl. allen Bilanzen u. höheren Disziplinen der modernen Hotel- u. Restaurantbetriebe. Spezialkurse für die deutsche Sprache und alle Fremdsprachen. Kurse von kürzerer u. längerer Dauer. Höhere Kurse: Diplom. Neuaufnahmen jed. Monat. Man verl. Prospekt H. Gademann Fachschule Zürich

Riss-Directeur Chef de réception

Kassier

sucht Engagement

Schweizer, Deutsch, Englisch, Span., u. Französisch beherrschend. in Tea-Room oder Hotel. Off. an Rosa Naef, Sanatorium Schweizerhof, Davos-Platz.

Küchenchef

Englisch

in 3 Monaten nach moderner Methode. Familienleben, Pension u. Schule pro Monat £ 9.-, Frau Shand, Beaumont House, Oxenden Street, Herne Bay (Kent), England.

Küchenchef

Schweizer, ledig, 34 Jahre, tüchtig, Mitarbeiter, Sprachen, entremetskundig.

Fräulein

mit best. Routine im Hotelfach sucht selbständigen Vertrauensposten

als Ecomant-Gouvernante. Angebote unter: D. O. 2001 an Ala Hausenstein & Vogler, Dortmund (Deutschland).

Engl. Privat-Institut nimmt Studenten

zur Erlernung der Sprache auf. Bestens empfohlen von früheren Schülern. Nur 4 Personen per Kurs. Bestelle jetzt für Februar u. März.

Mrs. Bramidge, 66, Mortimer Street, Herne Bay, Kent, Eng.

Hoteldirectrice

4 Sprachen, sucht nach Schluss der Winterseason Ende Febr. für 2-3 Monate Vertrauensstelle als Stütze der Hausfrau, Réception, evtl. Obersaaltochter.

Süden bevorzugt. Gefl. Off. unter Chiffre E M 2324 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Oberkellner

anfangs 30er Jahre, mit ersklassigen Referenzen vom In- und Ausland, drei Hauptsprachen perfekt, bewandert auch mit Bureau und Réception

Grosse Fremdenpension im Engadin sucht für ca. Mitte Mai bis Ende September

erfahrene, tüchtige Köchin, auch in Süssspeisen bewandert. Bei Zufriedenheit wird für Winterstelle gesorgt.

Als alg. Stütze tücht., einf. Tochter, mögl. mit Handlungsbildung. Gelegenheit, sich als Gouvernante auszubilden.

Gärtner, junger Hausbesitzer, Lohn. Posten. 1 Saalhectoher, 1 Zimmermädchen, wenn auch Anfänger.

Offerten mit Zeugniskopien, womögl. mit Photo, sowie Angabe des Alters und der Gehaltsanspr. unter Chiffre E F 2314 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

WER ANNONCIEREN WILL

sei es Geschäfteempfehlung oder auch nur durch kleine Inserate, wie Personal-, Kauf- u. Verkaufs-Gesuche etc., wendet sich mit Vorteil an die Administration der Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

6-8wöchentl. Kochkurse

für gut bürgerliche und feine Küche
Kochschule Kurhaus, Walchwil
Beginn 1. ev. 8. Februar. Familienleben. Referenzen und Prospekte zu Diensten.
A. Schwyter, früher Chef de cuisine

Offerten von Vermittlungsbureaux

auf Inserate unter Chiffre bleiben von der Weiterbeförderung ausgeschlossen.

Halt!! Lesen!!

Sofort dem Sekretär um Prospekt schreiben. Englischer Sprach- und Hotel-Korrespondenz-Kurs, unter Aufsicht der L. C. C. (Londoner Schulbehörde). Diplom. engl. Staatsschullehrer. Stark reduzierte Preise.

Union Helvetia School

1, Gerrard Place, London W. 1.

Solider Pâtissier sucht Frühjahrsstelle

Im Kochen auch bewandert. Sehr gute Zeugnisse zu Diensten. Eintritt sofort. Gefl. Offerten unter Chiffre W R 2342 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Direktor

Erfahrener, selbständiger Fachmann mit tüchtiger Frau, beide 3 Sprachen sprechend, mit allen Zweigen der Branche vertraut, sucht Engagement.

Gefl. Offerten unter Chiffre E W 2259 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Frei per 1. April oder Sommerseason hervorrag. Konzert- und Jazz-Orchester

(Quartett oder Quintett) jeder Herr Solist auf 2-3 Instrumenten mit elegantem Auftreten. Gesangs-Einlagen. 3 Sprachen. Erste Ref. Deutsch und Schweiz (Hotel Vier Jahreszeiten u. Bayerischer Hof München) z. St. Anas Palace Hotel Excelsior. Offerten erb. George Shiels, Chef d'Orchestre Excelsior, Arosa.

Etagen-Gouvernante

eine tüchtige, seriöse Haushälterin

Offerten in französisch mit Zeugniskopien unter Chiffre G P 2289 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Gesucht zum 1. Februar in erstklass. Pension von 25 Betten, selbständige

Chef-Köchin oder Chef-Koch

Zeugnisse und Photo einreichen unter Angabe der Gehaltsansprüche unter Chiffre G P 2289 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Je cherche Chef de cuisine

jeune et énergique, disposant d'un petit capital, comme associé pour l'ouverture d'un hôtel de luxe au Congo. Offres sous chiffre OA 2302 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

Zur weiteren Ausbildung Sekretärin

wird für 1931. Jüngling mit Ausbildung in Hotelfachschule und nachheriger Praxis in Hotelküche für sofort eine Stelle als

Koch-Dolantär

gesucht; spricht deutsch, franz. und Ital. Offerten unter Chiffre G. 1177 V an Publicitas A.-G., Bern.

Stelle als Ausläufer, Porlier od. Küchensjunge

sucht 1931. Jüngling, gross, gesund u. stark in Hotel oder Privat im Konton Tessin, wo die Ital. Sprache vorherrschend ist. Spricht gelingl. franz. u. etwas Italienisch u. besitzt gutes Arbeitszeugnis. Gefl. Offerten erheben unter Chiffre OF 3078 St. an Orell Füssli-Annoncen, St. Gallen.

DIREKTOR

zuletzt Hotel 200 Betten Vierwaldstättener tätig, junge, energische Kraft mit d. Ref. Grosshotels England und Kontinent, durchaus sprachkundig, sucht Engagement. Gefl. Offerten unter Chiffre EK 2296 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Cusenier

Liqueurs de luxe

Cusenier

Cognac 3 couronnes

Cusenier

Orangade et citronnade

Le Mandarin

l'apéritif préféré aux amers et bitters

Dépôt pour la Suisse: Joseph Stofer, 11, Burgfelderstrasse, Bâle - Téléphone: Safran 59.37



NEU

Bevor Sie die Anschaffung eines Klein Golfs in Frage ziehen, verlangen Sie unsere Vorlagen

KLEIN GOLF SPIELE

mit 9 und 18 Courses

Nach amerikanischem System — Eigene Fabrikation

Billard-Fabrik Morgenthaler & Co., Bern-Zürich Gegründet 1870

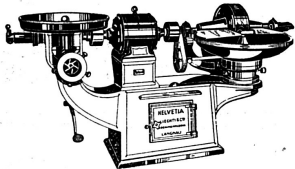
**PRÄZISIONS-
BILLARDS
KEGELBAHNEN
TISCH-TENNIS
KURSAALSPIELE**

NEU

Hotelküchen- Maschinen

„HELVETIA“

jeder Art und Grösse



**Kühl- und Gefrieranlagen
Kühlschränke**

Man verlange Prospekte

Liedtli & Co., Langnau i. E.

Maschinenfabrik Bau von Kühlanlagen

Il a toujours bon aspect....



*aussi le sont oubliés.
Ils pas les hôtels qui
le servent. Ayez donc
toujours en stock quel-
ques beaux jarrons
„forme mandoline“
de la maison*



Hofer Berne

*Dans les bons magasin de comestibles.
Nous donnons sur demande des adresses
de fournisseurs.*

*Viandes fraîches
de choix*

Charcuterie fine

*Conserves de
viandes*

**E. & C^o. Suter
Montreux**

Hotelporzellan

mit beliebigem Dekor führen wir als Spezialität. Glasurhärte und Temperaturbeständigkeit bestimmen die Qualität des Hotelporzellans. Wir dienen Ihnen gerne mit fachmännischem Rat.

Rud Meyer
Schne Co. Luzern
Weinmarkt 11 Rössliasse 17



„Mocca“-Kaffeemöhlen
Möhlen für Café turc
Möhlen f. Riemenantrieb
Kaffeeröstmaschinen
Ausschnittschneidemaschinen
für Hand- oder Motorantrieb
Fischschneidemaschinen
Lieferung als Spezialität
Otto Benz, Witikon (Zeh.)
Telephon No. 20 799
Goldene Medaille
Gastwertgewerbestellung Zürich 1927

Tafelkunsthonig

„Wotrowe exquisit“

für den sorgnierten Frühstückstisch. Verlangen Sie ihn bei Ihrem Grossisten od. direkt beim Fabrikanten **C. MÜNZEUMER, Wotrowerke, Pflänikon** (Kt. Schwyz) Tel. 15 Verlangen Sie bemust. Offerte!

Champagne

MAULER



wird als das

Feinste in Speiseölen

anerkannt

Zum Kochen, für Salat
und Mayonnaise

Referenzen von erstklassigen Hotels. Ersatzöl
weise man energisch zurück. Man achte auf die
plombierten Originalabbinde.

Ernst Hürlimann, Wädenswil

FÜR IHRE KÜCHE

führen wir wahrhafte
Küchentücher, die Ihnen ein Er-
setzen für lange Zeit erübrigen



**E. SCHÜTZ & C^{ie} - LEINWAND-
FABRIKATION - WÄSEN i. E.**

Telephon 35.31

Kochherde



**GEDR. KREBS
OBERHOFFEN
THURGAU**

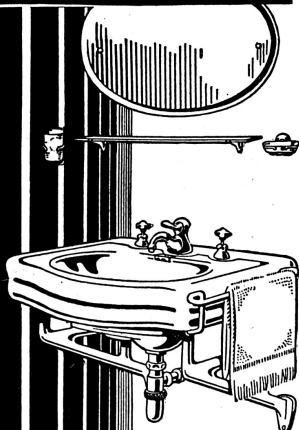
Nicht die billigste Anlage

verbürgt auch den billigsten Betrieb. Lassen Sie
sich vom neutralen Fachmann beraten.

Ingenieurbureau für
Heizungs- und Sanitäranlagen etc.
KARL BRAEM, Gutenbergstr. 4, BERN
Projektierung, Experten, Revisionen

Revue-Inserate haben Erfolg!

TROESCH'S
Hotel-Zimmer-Toilette
TRIUMPH



Überreicht
in
Eleganz
und
Qualität.

TROESCH & C^o, A.-G.
BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN



Grands vins mousseux



PERNOD



**ROTHRISTER
ROHRMÖBEL**

OTTO WEBERS WVE, ROTHRIST (AARG.)

KOTILLONS

Dekorationsartikel, Papiergirlanden
Venezianische Laternen, Schlangen
und Ballen, Künstliche Blumen
Kreppapiere
48 verschiedene Farben, etc.

Fabrik G. Gerster, Neuchâtel
Sehr vorteilhafte Preise



KORKE
und sämtliche

KELLEREI-
BEDARFS-ARTIKEL

**HANS SCHEIDEGGER
KORKFABRIK
LAUFEN**

Eternit



Eternit-Niederungen

Bedachungen
Äussere Wandverkleidungen
Innenbau
Druckröhren für
Wasser- und Jaucheleitungen
Auto-Garagen

Inserieren bringt Gewinn!

ZETTLER

LICHTRUF-EINRICHTUNGEN

für Hotels, Krankenhäuser, Sanatorien, Wohnungen, Ge-
schäftsgebäude, Schiffe, Gefängnisse usw. verbürgen bei
geschmackvoller Ausführung und einfachster Montage un-
bedingte Betriebssicherheit.

TÜRRIEGEL

zum sicheren Ver- und Entriegeln von Hotelzimmer-, Schlaf-
zimmertüren usw. von entfernten Stellen aus.

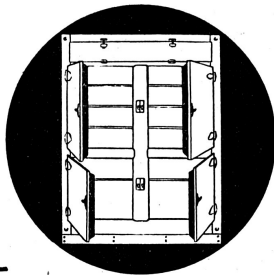
AUFZUG-FAHRTANZEIGER

mit lebendem, leuchtendem Zeiger, zeigt Aufenthalt, Fahrt und
Fahrrichtung präzise und für den Fahrgast zufriedenstellend an.



ALOIS ZETTLER
ELEKTROTECHN.-FABRIK-G.M.B.H.
MUENCHEN-HOLZSTR.28

BAYER



KÜHL-AUTOMATEN

*Im Sommer, ja
-und im Winter?*

Ebensogut! In geheizten Räumen bleibt nichts frisch. Trockene, warme Luft ist ein radikaler Feind aller Speisen. Wollen Sie unfrische Waren verkaufen, verdorbene Speisen servieren? Ihre Kunden und Gäste verlieren! Also einen

BAYER-Kühlautomat das ganze Jahr.

Er arbeitet modern und wirtschaftlich: elektr. vollautomatisch, ohne Bedienung. Spitzenleistung einer Spezialfirma! Wir liefern: Elektr. vollautomatische Kühlschränke für jeden Zweck. Kühlbuffets und Kühlvitrinen, Kühlanlagen. Eis- und Speiseeis-Gefrieranlagen. Zentral-Kühlanlagen. Speiseeis- (Eiscreme)-Konservatoren etc. Eigene Konstrukteure und Service-Personal.

Verlangen Sie kostenlos Offerte und Prospekte.

GEBRÜDER Bayer LUZERN
Kühl- und Gefrier-Anlagen
Verkaufsbureau Zürich:
Alfred Escherstrasse 27

Ihre Tanzfläche reicht nicht aus?

Sie schaffen genügend Raum zum Tanzen, ohne Ihre laufenden Unkosten zu erhöhen, wenn Sie eine Musik-Übertragungsanlage einrichten, die die Klänge des Orchesters auch in allen Nebenräumen ertönen lässt. Diese Anlage gibt Ihnen zugleich die Möglichkeit, die Pausen durch Schallplattenkonzerte auszufüllen. Da durch sparen Sie dann eine zweite Kapelle. Die reiche Ihrer Kollegen haben bereits eine **Siemens-Musikübertragungsanlage**. Wie sie darüber urteilen, sehen Sie aus den Referenzen, die wir Ihnen mit ausführlichen Druckschriften auf Wunsch zur Verfügung stellen.

SIEMENS ELEKTRIZITÄT SERZEUGNISSE A.G.
Zürich
Abt. Siemens & Halcke
Lausanne



Roco-Erbse

vollautomatisch konserviert:
unberührt von Menschenhand!



Eine Annonce
in der Hotel-Revue ist eine vorzügliche Geschäftsempfehlung.

Bei Bedarf in
SITZMÖBELN U. TISCHEN

für Restaurants, Cafés, Speisesäle etc.
Verlangen Sie die erstklassigen und preiswürdigen Schweizerfabrikate der



A.-G. MÖBELFABRIK HORGEN-GLARUS IN HORGEN

Aeltestes schweizer. Unternehmen für die Herstellung gesägter und gebogener, sog. Wiener-Möbel

*Schöne
Hotel-Zimmer*

sind für Sie eine gute Empfehlung und zugleich für Ihre Gäste eine Einladung zum Wiederkommen!

Moderne Tapeten und aparte Vorhangstoffe finden Sie bei mir in unvergleichlich reicher Auswahl. Verlangen Sie bitte kostenlose Offerte und Kollektionen.

THEOPHIL SPORRI

Wandstoffe * Tapeten * Vornänge, Füsslistrasse 6, Zürich

PRIMA SEIFEN

SPEZIALSEIFEN, WASCH-, FLECKEN- u. PUTZMITTEL

Liefern vorteilhaft

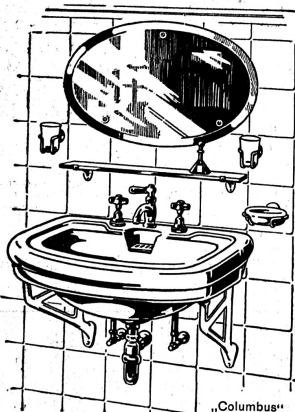
CHEMISCHE U. SEIFENFABRIK STALDEN (EMMENTAL)

Ihr Hotel ist stets besetzt

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische mit fließendem temperiertem Wasser haben

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH

Aktien-Gesellschaft
Fabrik sanitärer Einrichtungen



„Columbus“

Votre hôtel sera toujours au complet

si les lavabos avec eau courante et tempérée sont installés dans toutes vos chambres

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH

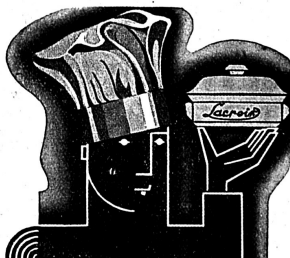
Société Anonyme
Fabrication d'appareils sanitaires

ROHR

MÖBEL

Aparte Modelle in nur prima Qualität

Hubschmied & Lanz
Murgenthal



getrocknete GÄNSELEBER-PASTETEN

in Blöcke und Dosen

Tafelfertige echte SCHILDKRÖTENSUPPE

und andere exotische Suppen

Zu beziehen durch die schweizerischen

Hotellieferungsfirmen

Gänseleberpasteten- u. Konservenfabrik

Eugen Lacroix & Co., A.-G., Frankfurt/M.

Preisliste auf Wunsch kostenfrei

Vertreter für die Schweiz:

J. SCHERRER in MEILEN b. Zoh. - TELEPH. 178



La plus ancienne maison suisse

Fondée en 1811

Der Hotellieferant ist in Gefahr

von andern Firmen überholt zu werden, wenn er nicht inseriert

GUTE GEDIEGENE

MÖBEL

KÜNSTLERISCHER

INNENAUSBAU

TRAUGOTT

SIMMEN + CIE AG

BRUGG + LAUSANNE

ERSTKLASSIGE HOTEL-REFERENZEN

